

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



25 JANVIER 2022

N° 21

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 3,
- Sportivité semaine 3,
- Sanctions,
- Dernier rappel rencontres remises,
- Couleurs maillots,
- Calendrier semaines 5 et 6.



SAISON 2021 - 2022

**OFFICIEL DU
FOOTBALL**

Partenaire de la F.S.G.T. 31

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 Janvier 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement**.

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité. **Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

🕒 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains

de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », la demande doit **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Dès pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA

CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DERNIERE SEMAINE POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE (JUSQU'AU 31 JANVIER)



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER

FC BALEC	Fournir carton blanc du joueur SAYEN Mathieu (autorisation Foot 7 UNION AVENIR FENOUILLET ok)
PASPORT	Fournir carton blanc du joueur PERNET Antoine



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	27/09 (1)	20/10 (1)	04/01 (1)	10/01 (1)	29/11
	20/12 (1)				14/02
	24/01 (2)				21/03
ASCA	17/01 (1)				14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	05/10 (1)	05/10 (1)	14/12 (1)	14/12 (1)	06/12
	27/12 (1)				21/02
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
AS DRT	04/10 (1)	04/10 (1)	13/12 (1)	13/12 (1)	06/12
	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)				07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)			07/02
ASEAT	24/01 (1)				21/03
AS EVOTEC	20/12 (3)				14/02
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)			13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)				07/03
AGATE FC	11/10 (1)	16/11 (1)	13/01 (1)	17/01 (1)	13/12
	11/10 (3)	16/11 (3)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)				21/02
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)				07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	17/01
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	27/12 (2)	04/01 (2)	24/01 (2)	24/01 (2)	21/02
	10/01 (2)	24/01 (2)			07/03
MECAPROTEC FC	13/12 (1)	10/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	07/02

MISTRAL PL	09/12 (2)	09/12 (2)	17/01 (2)	17/01 (2)	07/02
	24/01 (2)				21/03
PASPORT	29/11 (1)	13/12 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	24/01
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	06/12
	04/10 (3)	29/11 (3)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)	20/01 (1)			24/01
	13/12 (1)	20/01 (1)			07/02
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)				31/01
TOLOSA DUCKS	20/12 (4)	21/12 (4)			14/02
	24/01 (3)	24/01 (3)	24/01 (3)	24/01 (3)	21/03
OLYMPIQUE TOULOUSE	06/12 (1)	06/01 (1)	06/01 (1)	10/01 (1)	31/01
	24/01 (1)				21/03
TOULOUSE SA	13/12 (2)	06/01 (2)	18/01 (2)	18/01 (2)	07/02

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurban VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe RAMI Nézar SANE Ibrahima	903734 55707744 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021


FONBO FC	SINARD Thomas	903298	A compter du 13/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	681800 831948 88896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
SB SPORT FC	CASTIGUE David	490816	A compter du 24/01/2022
ATHLETICO TOLOSA	COURAUD Thibaud RITTER Pierre	927306 817394	A compter du 31/01/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS


SEMAINE 3 DU 17/01/2022 AU 21/01/2022

Division : Excellence – Journée 10 retour

PASPORT	4	-	0	DYNAMO FC	
ATHLETICO TOLOSA B		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
USEMA COLOMIERS	0	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
MECAPROTEC FC	2	-	1	ASEAT	



Exempt : FC POTO

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

ASC CNES	0	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
USA FOOT	1	-	10	FC CANTOU'LOUSAIN	
ALTRAN FOOT		Remis		LOLA	
IO TEAM	0	-	2	AGATE FC	

Exempt : O. TOULOUSE

Division : Honneur – Journée 10 retour

AS DRT	2	-	6	FONBO FC	
ASFP LUSITANOS		Remis		SAINT ALBAN	
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		MISTRAL P.L.	
FORZA VIOLA FC	0	-	0	TOULOUSE SA	

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion – Journée 10 retour

AS MATRA	3	-	2	FA ROQUES	
AS EVOTEC	5	-	5	SB SPORT FC	
TOLOSA DUCKS	4	-	5	SOPRA STERIA FOOT	
NIMBA OT	8	-	0	ASCA	


Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe de France auguste Delaune : Cadrage Sud

LES GOONIES (42)	1	-	3	PASPORT	
SAINT ALBAN	0	-	4	ECTS (13)	
ASEAT	1	-	3	SYSTEME D (13)	

RATTRAPAGE

Coupe Occitane : Poule E – Tour 1 (du 20/09/21)








FC BALEC		Remis		ATHLETICO TOLOSA C	
----------	--	--------------	--	--------------------	---

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	3	-	0	ALTRAN FOOT	F
------	---	---	---	-------------	----------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin: Tour 1

TOLOSA DUCKS	3	-	0	AS MATRA (7)	F
--------------	---	---	---	--------------	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :**

SPORTIVITE SEMAINE 3

SIX sorties temporaires, **SEIZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour 2 avertissements) pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / DYNAMO FC du 19/01/2022 – Excellence – Journée 10 retour :

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE** " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/11/2021 (**ART 32 – §B – f**),

RICHARD William, licence n°65672680, (DYNAMO FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 31/01/2022.

Rencontre AS MATRA / FA ROQUES du 18/01/2022 – Promotion – Journée 10 retour :

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 27/09/2021 (**ART 32 – §B – f**),

FERRER Julien, licence n°874487, (FA ROQUES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 31/01/2022.

Rencontre ASEAT / SYSTEM D (13) du 22/01/2022 – Coupe de France Auguste Delaune – Cadrage Sud :

Pour " *ANTIJEU* "

- AVERTISSEMENT -, puis

Pour " *ANTIJEU* "

- 2^{ème} AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 – §B – c**),

LAPCHOUK Julien, licence n°679400, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

DERNIER RAPPEL RENCONTRES REMISES

Beaucoup de rencontres commencent à être remises. N'oubliez pas que les joueurs participant à cette nouvelle rencontre doivent être qualifiés à la date INITIALE de la rencontre. Cela vous évitera bien des litiges.

COULEURS MAILLOTS

Comme précisé dans le bulletin n°11, nous vous rappelons les couleurs de l'équipe TOLOSA DUCKS :

- ♦ VERT FONCE
- ♦ BLANC avec manches NOIRES

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 5 DU 31/01/2022 AU 04/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage

MISTRAL P.L. ou ASC CNES	AS SAINT LOUP CAMMAS (7)	Remis		
USEMA COLOMIERS AJ ST EXUPERY ou FC POTO	TOLOSA DUCKS AGATE FC	Capitany Synthé	Me 02/02	20h00
FORZA VIOLA FC MECAPROTEC FC	FA ROQUES AS MATRA	Stadium n°4 Synthé Muret Auriol	Je 03/02 Lu 31/01	20h00 20h00

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L. ou ASC CNES	O. BOURASSOL (7)	Remis		
SHADOCKS DE SEILH AJ ST EXUPERY ou FC POTO	AS MATRA (7) LOLA	Seilh Synthé	Ve 04/02	20h00
ASFP LUSITANOS USA FOOT	FC POTO (7) FC BALEC	Castelginest Blagnac Baradels Syn	Lu 31/01 Me 02/02	20h30 20h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 06/01/22)

MISTRAL P.L.	ASC CNES	R. Barran	Ma 01/02	19h45
--------------	----------	-----------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Tour 1(du 05/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 02/02	19h45
------------------	---------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 3 aller (du 21/10/21)

ATHLETICO TOLOSA B	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 03/02	19h45
--------------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ALTRAN FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Je 03/02	20h45
-------------	------	----------------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 4 aller (du 05/11/21)

TOULOUSE SA	AS DRT	La Ramée Synthé	Ve 04/02	19h45
-------------	--------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 6 aller (du 30/11/21)

SB SPORT FC	AS EVOTEC	Sordelo Hb	Me 02/02	19h45
-------------	-----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA A	R. Barran	Ve 04/02	19h45
-------------------	--------------------	-----------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 11/01/22)

VIEILLES CANAILLES	SAINT ALBAN	Sordelo St	Je 03/02	19h45
--------------------	-------------	------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 13/01/22)

ATHLETICO TOLOSA C	NIMBA OT	M. Cerdan St	Lu 31/01	19h45
--------------------	----------	--------------	----------	-------

SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

Division : Excellence – Journée 12 retour

PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Je 10/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASEAT	Struxiano Synthé	Me 09/02	19h45
DYNAMO FC	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ma 08/02	19h45
FC POTO	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Ve 11/02	19h45
<i>Exempt : SHADOCKS DE SEILH</i>				

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

AGATE FC	USA FOOT	La Ramée Synthé	Ve 11/02	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 10/02	20h45
ASC CNES	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 09/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	LOLA	Sordelo St	Me 09/02	19h45
<i>Exempt : IO TEAM</i>				

Division : Honneur – Journée 12 retour

FC BALEC	AS DRT	M. Cerdan St	Lu 07/02	19h45
MISTRAL P.L.	ASFP LUSITANOS	Sordelo St	Je 10/02	19h45
FONBO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 10/02	20h00
LES VIEILLES CANAIL	TOULOUSE SA	Argoulets St	Je 10/02	19h45
<i>Exempt : SAINT ALBAN</i>				

Division : Promotion – Journée 12 retour

AS MATRA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ma 08/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	ASCA	R. Barran	Lu 07/02	19h45
SB SPORT FC	NIMBA OT	Sordelo Hb	Me 09/02	19h45
AS EVOTEC	TOLOSA DUCKS	La Ramée St	Lu 07/02	19h45
<i>Exempt : FA ROQUES</i>				